



Traité Avoda Zara

Michna 12 - Chapitre 5

הַלּוֹקִים כְּלֵי תַשְׁמִישׁ מִן הַגִּיז, אֶת שְׂדֵרְכּוֹ לְהַטְבִּיל, יִטְבִּיל,
לְהַגְעִיל, יִגְעִיל, לְלֵבֵן בָּאֹר, יִלְבֵּן. הַשְּׁפֹד וְהַאֲסָכְלָה, מְלַבֵּן
בָּאֹר. וְהַסֵּכִין, שְׂפָה וְהִיא טְהוֹרָה.

[Si] on achète des ustensiles de cuisine ayant servi à un idolâtre, celui dont l'usage est d'être trempé [dans l'eau] (pour de la nourriture froide) on peut le tremper ainsi, [ou bien, si leur usage] est de les passer à l'eau bouillante, il les purifiera ainsi, [ou bien, si c'est l'usage] de les blanchir au feu, il les blanchira de la sorte. [Ainsi], la broche et le gril doivent être blanchis au feu. Le couteau, une fois affûté (on le plante dans de la terre dure à dix reprises), est pur.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions